



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

PROCES-VERBAL CONSEIL SYNDICAL CADOURS

Séance du 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 JUIN 2023, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Président.

Ouverture de la séance à : 17h30

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner Marion jeanclos

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur : Madame, Monsieur la (le) secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents	Délégué Suppléant	Présents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIEU Nelly	<input type="checkbox"/>
Brignemont	FONTES Sandra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRANDO Pascal	<input type="checkbox"/>
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DUPRAT Mélanie	<input checked="" type="checkbox"/>
Cadours	LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>
Cadours	JULIAN Marc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HERAUT FLAMANT Céline	<input type="checkbox"/>
Caubiac	SAINZ Josette	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	GOLSE Brigitte	<input type="checkbox"/>
Cox	LOUDIN Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MEUNIER Laurent	<input type="checkbox"/>
Cox	BOURGEOIS Coralie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CLEMENÇON Christian	<input type="checkbox"/>
Drudas	DULONG Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FUNDARO Sébastien	<input type="checkbox"/>
Le Grès	BARBREAU Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Lagraulet St Nicolas	SENOCC Christian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	JEANCLOS Marion	<input checked="" type="checkbox"/>
Laréole	GAUTHE Fabien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DARDENNE Corinne	<input type="checkbox"/>
Puysségur	LINDAN Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAVERGNE Clémence	<input type="checkbox"/>
Vignaux	LECONTE Roland	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LABAT Elise	<input type="checkbox"/>

Ont donné Pouvoir : ../..

Date de la convocation :	13/06/2023
Nombre de membres en exercice :	14

Nombre de Conseillers présents :	11
----------------------------------	----

Nombre de pouvoirs :	
----------------------	--

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL PRECEDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Syndical précédent.

(Le procès-verbal sera corrigé en conséquence).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal et invite le Président et le/la secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Président

0. Approbation du procès-verbal du 26 mai 2023,
1. Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés à des cantines scolaires, des centres de loisirs et des bénéficiaires de services de portage de repas à domicile
2. Tarification des services scolaires
3. Demande d'aide financière CAF - Promeneur du Net

Point à rajouter à l'ordre du jour :

4. Prix des prestations Espace jeunes – projet à vous les studios.

Questions et Sujets divers :

-
-

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

- 1. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS À DES CANTINES SCOLAIRES, DES CENTRES DE LOISIRS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE SERVICES DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE** **DELIBERATION N° : 20230619-28**

Rapporteur : Monsieur le Président

PROCES-VERBAL de la Commission d'Appel d'Offres

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés à des cantines scolaires, des centres de loisirs et des bénéficiaires de services de portage de repas à domicile

Objet :

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles et les centres de loisirs par une société spécialisée en restauration.

Identification des membres du groupement :

Les Communes de BELLEGARDE SAINTE MARIE, BELLESSERRE, BRIGNEMONT, CABANAC-SEGUENVILLE, CADOURS, CAUBIAC, COX, DRUDAS, GARAC, LAGRAULET SAINT NICOLAS, LAUNAC, LAREOLE, LE CASTERA, LE GRES, PELLEPORT, PUYSEGUR, VIGNAUX, LASSERRE PRADERE, MERENVIELLE, SAINTE LIVRADE, le SIVOM "Vallée de la SAVE" et le SIVS "Pays de Cadours" ont formé un groupement de commandes.

Le SIVS "Pays de Cadours" coordonne ce groupement de commandes.

Mode de passation :

Accord-cadre à bons de commandes passé sous la forme d'un marché de service à procédure adaptée en application les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique. Les bons de commandes seront émis en fonction des besoins des membres du groupement.

Conditions de la consultation :

Date de remise des offres : La date de remise des offres est fixée au 1^{er} Juin à 12h00.

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Durée d'exécution : L'accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois reconductible 3 fois maximum pour une période d'une année, prenant effet au 01/09/2023.

Le pouvoir adjudicateur devra se prononcer au moins deux mois avant la fin de la durée du marché.

Conformément aux recommandations de l'AMF, cette consultation prévoyait offre de base (4 composantes) et une offre de base + PSE (5 composantes)

Publication :

Avis d'appel Public à Concurrence publié sur la plateforme dématérialisée de la dépêche du Midi le 27 avril 2023 et compte-tenu du montant estimé, l'avis a fait l'objet d'une publication au JOUE.

2 soumissionnaires ont retiré le DCE - 1 plis est parvenu conforme dans les délais :

- ANSAMBLE – 31200 TOULOUSE

Le Candidat a répondu à l'offre de base et à l'offre option et son dossier de candidature est complet.

Critères	Sous-critères	%	ANSAMBLE	
			Offre de base	Offre option
QUALITE DE LA PRESTATION - 45%	Qualité des denrées alimentaires (origine, gamme, signes officiels de qualité, exclusion des OGM...)	10%	10	10
	Equilibre des repas et respect des grammages des portions	10%	10	10
	Variété des préparations	5%	5	5
	Repas à thème et animation	5%	5	5
	Démarche environnementale : circuits courts, gestion des déchets...	10%	10	10
	Dématérialisation de la prise de commande	5%	5	5
SERVICES ASSOCIES - 15%	Fréquence et qualité des livraisons	5%	5	5
	Distance de la cuisine de production	5%	5	5
	Relations et proximité avec le prestataire	5%	5	5
PRIX - 40%		40%	40	40
TOTAL		100%	100	100

Offre de base : 4 composantes

	REPAS STANDARD ET VEGETARIEN	PIQUE NIQUE
	Prix unitaire par repas (€ TTC)	Prix unitaire par repas (€ TTC)
ENFANTS DE MATERNELLE	3.17	3.73
ENFANTS DE L'ELEMENTAIRE	3.30	3.73
ADULTES	3.82	3.73

Offre de base + PSE : 5 composantes

	REPAS STANDARD ET VEGETARIEN	PIQUE NIQUE
	Prix unitaire par repas (€ TTC)	Prix unitaire par repas (€ TTC)
ENFANTS DE MATERNELLE	3.29	3.92
ENFANTS DE L'ELEMENTAIRE	3.44	3.92
ADULTES	3.96	3.92

Offre de base : Portage repas à domicile

	REPAS A 6 COMPOSANTES Portage du repas directement au domicile des bénéficiaires	REPAS A 6 COMPOSANTES Portage du repas au point de regroupement des repas
	Prix unitaire par repas (€ TTC)	Prix unitaire par repas (€ TTC)
ADULTES	9.55	6.24

Le comparatif entre l'offre de base et l'offre de base + PSE fait apparaître les différences suivantes sur les repas standards et végétariens :

NOUVEAU MARCHÉ	REPAS A 4 COMPOSANTES	REPAS A 5 COMPOSANTES	DIFFERENCE
	Prix unitaire par repas (€ TTC)	Prix unitaire par repas (€ TTC)	(€ TTC)
ENFANTS DE MATERNELLE	3,17 €	3,29 €	0,12 €
ENFANTS DE L'ELEMENTAIRE	3,30 €	3,44 €	0,14 €
ADULTES	3,82 €	3,96 €	0,14 €

L'offre à 4 composantes est plus avantageuse économiquement, mais l'écart de prix (0.12 ou 0.14 €) ne justifie pas de supprimer un composant, le déjeuner étant un repas primordial pour les enfants.

Après négociation, les offres étant conformes et satisfaisantes, la CAO est d'avis de proposer au vu de l'analyse de retenir l'offre de base + PSE (5 composantes) d'Ansamble avec les prix suivants

	REPAS STANDARD ET VEGETARIEN	PIQUE NIQUE
	Prix unitaire par repas (€ TTC)	Prix unitaire par repas (€ TTC)
ENFANTS DE MATERNELLE	3.28	3.91
ENFANTS DE L'ELEMENTAIRE	3.43	3.91
ADULTES	3.95	3.91

La commission d'appel d'offre composée de :

Didier LAFFONT, Céline OUDIN, Jérôme BOUSSAROT, Denis DULONG, Robert BARBREAU s'est réunie le 12 Juin 2023.

Après avoir examiné l'offre, la CAO propose d'attribuer le marché à la société ANSAMBLE.

Où l'exposé du président le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'attribuer** l'accord-cadre à bons de commande à la société ANSAMBLE selon les tarifs ci-dessus,
- **De retenir** l'offre de base + PSE (5 composantes) pour les repas scolaires, péri et extra pour un montant maximum annuel de 331 701€ HT
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cet accord cadre

Vote : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

2. TARIFICATION DES SERVICES SCOLAIRES

DELIBERATION N° : 20230619-32

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en janvier dernier, le SIVS du Pays de Cadours avait dû se résoudre, face au contexte géopolitique et à l'inflation, à ajuster les tarifs de ses prestations.

Il rappelle également que le marché de restauration avec le prestataire actuel arrivant à son terme, nous avons, après de longs mois de procédure administrative, lancé un nouvel appel d'offres. Après analyse et malgré des négociations, nous sommes confrontés à une hausse des prix d'achat des repas de l'ordre de 20%. Ce surcote vient s'ajouter à tous les couts induits comme ceux de l'énergie dont la flambée influe et impacte grandement le prix des prestations mises à la disposition des familles.

Monsieur le Président indique qu'il sera difficile, voire impossible, de répercuter toutes ces hausses aux familles et que le ou les budgets prochains devront prendre en partie ses nouvelles charges au risque de fragiliser encore plus certaines franges de la population.

Monsieur le Président précise que le SIVS ayant conventionné avec les services de l'Etat pour la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires au 1^{er} janvier 2023, les tranches 1 à 4 QF inférieur ou égal à 1000€ le tarif à 1^e sera maintenu.

Pour les tranches supérieurs, QF supérieur ou égal à 1001€, le SIVS prendra à sa charge entre 65 et 68% du cout du service de restauration.

Monsieur le Président propose donc que, les tarifs de l'ensemble des prestations de services qui sont proposées aux familles soient revues à la hausse à compter du 4 septembre 2023.

Monsieur le Président présente les propositions de tarif établies par les membres du bureau du SIVS pour les différents services :

Septembre 2023 CENTRE DE LOISIRS S.I.V.S		1/2 journée Sans repas (mercredi et vacances)	1/2 journée Avec repas (mercredi et vacances)		Pause méridienne Mercredi avec Repas		Journée vacances		Forfait semaine de vacances	
		Tarif de Base	Tarif de Base	P.A.I	Tarif de Base	P.A.I	Tarif de Base	P.A.I	Tarif de Base	P.A.I
Tranche 1	De 0€ à 400€	3.60 €	5.68 €	3.77 €	5.09 €	3.19 €	11.49 €	9.58 €	57.54 €	47.98 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	3.62 €	6.42 €	4.50 €	5.12 €	3.22 €	12.15 €	10.23 €	57.82 €	48.25 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	4.25 €	7.09 €	5.16 €	5.16 €	3.27 €	12.87 €	10.95 €	58.38 €	48.86 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	4.88 €	7.78 €	5.82 €	5.21 €	3.31 €	13.61 €	11.68 €	60.16 €	50.57 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	5.55 €	8.49 €	6.53 €	5.91 €	4.00 €	14.55 €	12.60 €	62.26 €	52.64 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	6.34 €	9.96 €	7.95 €	6.35 €	4.41 €	17.08 €	15.10 €	71.48 €	61.73 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	7.02 €	11.42 €	9.39 €	7.15 €	5.21 €	18.63 €	16.64 €	78.39 €	68.57 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	7.71 €	13.06 €	10.99 €	7.98 €	6.02 €	20.34 €	18.33 €	94.20 €	84.23 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	9.04 €	14.59 €	12.50 €	8.83 €	6.85 €	22.08 €	20.06 €	103.97 €	93.91 €
Tranche 10	Plus de 3001€	10.39 €	16.54 €	14.41 €	9.68 €	7.69 €	23.86 €	21.82 €	111.35 €	101.21 €

Septembre 2023 CENTRE DE LOISIRS HORS S.I.V.S		1/2 journée Sans repas (mercredi et vacances)	1/2 journée Avec repas (mercredi et vacances)		Pause méridienne Mercredi avec Repas		Journée vacances		Forfait semaine de vacances	
		Tarif de Base	Tarif de Base	P.A.I	Tarif de Base	P.A.I	Tarif de Base	P.A.I	Tarif de Base	P.A.I
Tranche 1	De 0€ à 400€	4.68 €	7.25 €	5.38 €	6.49 €	4.62 €	14.78 €	12.91 €	74.01 €	64.64 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	4.70 €	8.19 €	6.32 €	6.52 €	4.65 €	15.63 €	13.76 €	74.37 €	65.01 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	5.53 €	9.03 €	7.17 €	6.58 €	4.72 €	16.56 €	14.69 €	75.09 €	65.78 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	6.35 €	9.90 €	8.03 €	6.65 €	4.77 €	17.50 €	15.63 €	77.37 €	68.01 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	7.22 €	10.83 €	8.96 €	7.54 €	5.66 €	18.71 €	16.83 €	80.06 €	70.70 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	8.24 €	12.68 €	10.80 €	8.09 €	6.21 €	21.97 €	20.09 €	91.94 €	82.52 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	9.12 €	14.56 €	12.67 €	9.12 €	7.24 €	23.96 €	22.08 €	100.81 €	91.40 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	10.02 €	16.63 €	14.75 €	10.17 €	8.28 €	26.17 €	24.29 €	121.15 €	111.73 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	11.74 €	18.58 €	16.70 €	11.25 €	9.37 €	28.40 €	26.52 €	133.72 €	124.30 €
Tranche 10	Plus de 3001€	13.50 €	21.07 €	19.19 €	12.34 €	10.46 €	30.70 €	28.81 €	143.21 €	133.79 €

Septembre 2023 RESTAURANT SCOLAIRE		MATERNELLE				ELEMENTAIRE			
		Tarif de Base	ALAE	PAI ACCES SERVICE	PAI ACCES ALAE	Tarif de Base	ALAE	PAI ACCES SERVICE	PAI ACCES ALAE
Tranche 1	De 0€ à 400€	* 3.52 €	0.16 €	1.84 €	0.17 €	* 3.64 €	0.17 €	1.84 €	0.16 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	* 3.52 €	0.17 €	1.84 €	0.18 €	* 3.64 €	0.18 €	1.84 €	0.17 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	* 3.55 €	0.18 €	1.84 €	0.20 €	* 3.66 €	0.20 €	1.84 €	0.18 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	* 3.70 €	0.21 €	1.84 €	0.22 €	* 3.81 €	0.22 €	1.84 €	0.21 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	3.90 €	0.22 €	1.84 €	0.23 €	4.01 €	0.23 €	1.84 €	0.22 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	4.09 €	0.23 €	1.85 €	0.25 €	4.20 €	0.25 €	1.85 €	0.23 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	4.30 €	0.25 €	1.85 €	0.26 €	4.43 €	0.26 €	1.85 €	0.25 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	4.54 €	0.26 €	1.85 €	0.27 €	4.67 €	0.27 €	1.85 €	0.26 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	4.82 €	0.27 €	1.85 €	0.30 €	4.96 €	0.30 €	1.85 €	0.27 €
Tranche 10	Plus de 3001€	5.08 €	0.30 €	1.85 €	0.31 €	5.22 €	0.31 €	1.85 €	0.30 €
Tranche 11	Occasionnelle	5.87 €	0.31 €	1.88 €	0.32 €	6.02 €	0.32 €	1.88 €	0.30 €

* Nota : pour les tranches inférieures à un QF de 1000, par conventionnement avec l'Etat, le tarif de base appliqué sera de 1 euro.

Septembre 2023 A.L.A.E		Matin Cadours	Matin et Soir Cox Soir Cadours
		Tarif de Base	Tarif de Base
Tranche 1	De 0€ à 400€	0.99 €	0.93 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	1.00 €	0.94 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	1.01 €	0.96 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	1.10 €	1.03 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	1.21 €	1.14 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	1.31 €	1.24 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	1.41 €	1.35 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	1.53 €	1.46 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	1.66 €	1.58 €
Tranche 10	Plus de 3001€	1.79 €	1.71 €
Tranche 11	1/4 Supplémentaire	1.37 €	1.37 €

SERVICES SEPTEMBRE 2023	Tarif de Base
ALSH enfant du personnel	4,10 €
Repas Agents	4,00 €
Repas Adultes Extérieurs	5,34 €

Oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, le comité syndical et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver le fait d'augmenter les tarifs des services proposés aux familles,
- De valider la grille tarifaire présentée,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical qu'une convention de partenariat a été signée entre la CAF, la MSA, la DDCS et le SIVS du Pays de Cadours pour la mise en œuvre du projet « Promeneurs du net » au sein de l'espace Jeunes de Cadours.

Ce dispositif consiste en une présence éducative sur Internet et un accompagnement des jeunes face aux sollicitations et réseaux présents sur Internet, pour les aider à développer de « bonnes pratiques », les accompagner dans leurs projets mais également prévenir d'éventuels risques lorsque cela est nécessaire.

Monsieur le Président expose qu'afin que tous les promeneurs du net de la Haute-Garonne puissent disposer de l'équipement numérique professionnel nécessaire pour investir les réseaux sociaux privilégiés pour les jeunes, la CAF de la Haute-Garonne a lancé un « plan d'aide à l'équipement numérique » Ce plan est destiné à l'acquisition d'un smartphone, l'aide s'élève à 80% du coût du matériel dans la limite de 600€.

Les services du SIVS, gestionnaire de l'espace Jeunes de Cadours propose un devis de la société Aremas Informatique pour un montant de 336.82 € pour l'acquisition d'un smartphone.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- **De retenir** le devis présenté par Aremas informatique pour un montant total de 336.82 € HT,
- **D'autoriser** monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

4. PRIX DES PRESTATION ESPACE JEUNES – PROJET A VOUS LES STUDIOS

DELIBERATION N° : 20230619-29

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'un atelier mené par la Compagnie les Philosophes Barbares, porté et financé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du festival de 31 Notes d'été, en partenariat avec la Radio de la Save est proposé aux jeunes dans le cadre de l'espace Jeunes du 18 au 21 juillet 2023.

Ce projet est ouvert aux jeunes fréquentant l'espace Jeunes :

Le mardi 18, le mercredi 19 et le jeudi 20 juillet de 10h00 à 12h00 et le vendredi 21 juillet de 10h00 à 16h00 avec l'enregistrement de l'émission dans les locaux de radio de la Save l'après-midi.

Afin d'inciter à la participation, le service enfance jeunesse propose la mise en place d'une réduction de 12€ par jeune présent à la totalité du projet.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **VALIDE** la réduction de 12€ par jeune présent à la totalité du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

L'ordre du jour du Conseil Syndical étant terminé, Monsieur le Président propose de passer à quelques questions ou sujets complémentaires.

CLOTURE DU CONSEIL SYNDICAL A : 18 H 57

➡ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

Mois	Date	Objet	Lieu	Heure	Objet
Juin 2023					
Septembre 2023	Vendredi 15 septembre 2023	BUREAU SIVS	Mairie de Cadours	17 :30	
	Vendredi 22 septembre 2023	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Mairie de Puysegur	17 :30	
Novembre 2023	Vendredi 10 novembre 2023	CEREMONIE ARMISTICE ECOLES	Cours des Anciens Combattants	14 :30	
	Vendredi 24 novembre 2023	BUREAU SIVS	Mairie de Cadours	17 :30	
	Lundi 27 novembre 2023	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Mairie de Cox	17 :30	

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

REMERCIEMENT À LA COMMUNE DE CADOURS, D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL

Le Président du SIVS Pays de Cadours

Didier LAFFONT

La Secrétaire de séance

Marion JEANCLOS

